

# ZOOM sur...



L'Association des Paralysés de France en

## CHARENTE-MARITIME

Janvier 2018 / n° 1



Chloé & Evelyne stagiaires à la délégation



Handidon édition 2017

*Bonne année 2018*



Promenade des adhérents à la Rochelle



Sortie char à voile

Bulletin départemental de la Délégation APF de Charente-Maritime

33 avenue des Amériques 17000 La Rochelle- tél. 05 46 30 46 60- fax 05 46 30 46 69

dd.17@apf.asso.fr - site APF 17 : www.apf17.org

Directeur de publication : Bénédicte Seyler; rédacteur en chef: Maryse Ouvrard

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Christophe Galiana, Marine Champy; René Bérenger ; Jacky Kergonna; Benjamin Domec ;

Daniel Thibaut, Michel Brenaut, Maryse Ouvrard, Bénédicte Seyler

Parution trimestrielle - Tirages : 600 ex N°1/2018—ISSN: 2266-5730

**Sommaire**

<b>Edito</b>	p 2
♦ Le mot de la directrice ♦ Augmentation de l'AAH	
<b>En direct du conseil</b>	p 3
♦ Projet associatif ♦ CDAPH ♦ Groupe Emploi ♦ Journée inter-structure ♦ Assemblée départementale ♦ Semaine de l'emploi	
<b>Vie associative</b>	p 4 - 5
♦ Projet associatif : une large contribution ♦ Handidon édition 2017 ♦ Rencontre inter-structures du 10 novembre, 3ème édition ♦ Le handicap et vous sur RCF	
<b>Le dossier du trimestre</b>	p 6 - 7
♦ Les bonnes résolutions et les projets pour 2018	
<b>Retour sur</b>	p 8
♦ Jacky Kergonna, nouveau directeur du SESSAD ♦ The roof	
<b>Ça peut vous intéresser</b>	p 9 - 10 - 11
♦ Le projet régalade ♦ De la sarbacane au centre pénitentiaire de Rochefort ♦ Viva la révolution de Christophe Galiana ♦ Faire de la voile avec le cercle handi rochelais	
<b>Vos interlocuteurs, bulletin d'adhésion</b>	p 12

**Édito****Le Mot de la Directrice**

L'élection présidentielle du printemps dernier a suscité des attentes et des espoirs pour de nombreux citoyens en situation de handicap. Mais qu'en est-il, en cette fin d'année des promesses de campagne et des effets d'annonce?

Force est de constater que le tableau n'est pas très réjouissant : diminution généralisée des aides aux logements, pénalisation des personnes en situation de handicap qui vivent en couple en abaissant leurs ressources, suppression de la prime d'activité pour les bénéficiaires salariés de pension d'invalidité ou de rente d'accident du travail, hausse de la CSG, augmentation de 2€ du forfait hospitalier, report du tiers payant généralisé...réduction des normes d'accessibilité de la construction...

L'APF est mobilisée sur tous ces chantiers et le sera aussi en 2018 par le biais de ses conseillers, de ses représentants bénévoles en Commission Communale d'Accessibilité, en commission des Droits et de l'autonomie, par la présence de l'Association et des acteurs, dans toutes les instances où il est possible de faire avancer la cause du handicap.

Du côté des structures médico-sociales, des plateformes de services sont de plus en plus évoquées par les pouvoirs publics. L'accompagnement à la carte favorisant des logiques de parcours et d'inclusion fait aussi son chemin auprès des équipes. Les personnes en situation de handicap souhaitent de la souplesse et une offre adaptée à leurs besoins. C'est l'esprit du rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau.

Le secteur du handicap bouge, évolue, se transforme et les défis à venir sont nombreux mais passionnants à relever !

Je vous souhaite une très belle année 2018 !

*Bénédicte Seyler*

**Augmentation de l'Allocation Adulte Handicapé : un bel effet d'annonce !**

Conformément aux engagements pris par Emmanuel Macron, le 1er ministre, Edouard Philippe a annoncé en septembre dernier l'augmentation de l'AAH.

Au-delà de l'effet annonce, les conditions de cette augmentation en limitent largement les effets. En y regardant de plus près, pour les couples, l'AAH reste calculée en tenant compte des ressources du conjoint selon un nouveau mode de calcul défavorable aux personnes en situation de handicap, et la fusion annoncée du complément de ressource et de la majoration pour la vie autonome n'augmentera pas le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap. De plus, la hausse annoncée se fera en deux temps (+ 50 € le 1er novembre 2018 ; + 40 € le 1er novembre 2019).

L'APF (soutenue par seize autres associations a lancé, le 9 octobre, une pétition pour demander au gouvernement de revenir sur plusieurs de ces mesures. Cette pétition est accessible à cette adresse :

[www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite](http://www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite)

Pour en savoir plus sur ces mesures : [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr) – rubrique "ressources"

## Ça peut vous intéresser

Janvier 2018 / n° 1

## ■ Evasion avec le cercle handi-rochelais

Plusieurs adhérents nous ayant questionnés sur les possibilités de naviguer en mer, Christophe Galiana est allé rendre visite au Cercle Handi Rochelais...

Rencontre avec Patrick Poindron, président de cette association dynamique, qui permet aux personnes en situation de handicap de pratiquer plusieurs activités sportives, dont la voile...



*C.G. : Bonjour Patrick, le Cercle Handi Rochelais, c'est quoi, c'est qui ?*

Patrick Poindron : C'est une association, loi 1901, créée en 1995 en vue de promouvoir le handisport et permettre à ses adhérents de pratiquer une activité physique. Nous comptons actuellement une cinquantaine de membres, dont une dizaine sont adhérents à l'APF. Nous proposons de la natation, de la sarbacane, de l'haltérophilie, du foot-fauteuil, de la voile-compétition et de la voile-découverte.

*Zoom: Justement, concernant cette activité voile, quelles sont les possibilités ? Faut-il être adhérent du Cercle Handi Rochelais pour pouvoir naviguer ?*

Patrick Poindron : non, contrairement à toutes les autres activités proposées, qui nécessitent d'adhérer à notre association (licence et assurance incluses dans la cotisation), la voile-découverte est la seule qui est accessible aux non-adhérents, en « prestation extérieure » payante.

*Zoom: pourquoi cette exception ?*

Patrick Poindron : tout simplement parce que, depuis 2014, nous avons notre propre bateau, le Pauroa («ensemble» en tahitien). Il est aménagé et sécurisé pour les personnes en situation de handicap ! C'est assez rare sur le secteur, d'où l'inté-

rêt de le proposer aux personnes non adhérentes au Cercle Handi Rochelais.

*Zoom.: quelles sont les caractéristiques de ce voilier ?*

Patrick Poindron : Le Pauroa est un voilier « Echo 90 » de 9,11 mètres, incouable, inchavirable, adapté et donc très sécurisant... Idéal pour rendre la navigation accessible à tous ! Sa capacité d'accueil est de 11 places (skipper compris) ou de 7 places + 2 fauteuils. Une rampe d'accès, et une poupe évidée permettent aux fauteuils d'accéder à bord. Nota : les personnes en fauteuil électrique sont transférées à bord dans un fauteuil mécanique. Notre skipper est un professionnel, habitué à naviguer avec des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

*Zoom : les passagers participent-ils aux manœuvres ?*

Patrick Poindron : oui, s'ils le souhaitent. Un système spécifique de commandes et un déport de barre breveté leur permettent de ressentir quasiment les mêmes sensations qu'en voile classique ! Débutants et confirmés sont les bienvenus.

*ZOOM : quelles sont les conditions de réservation et le coût ?*

Patrick Poindron : les sorties voile-découverte sur le Pauroa ont lieu d'avril à mi-novembre, au départ du port des Minimes. Il faut être 4 participants pour pouvoir embarquer. Chaque passager paye 30 euros, au maximum ! Les tarifs sont moins élevés pour les institutions, partenaires et certaines associations amies, qui réservent de façon récurrentes des sorties sur le Pauroa (et leurs accompagnateurs ne payent pas). Il suffit de nous contacter pour avoir tous les détails...

*ZOOM : une question importante : les passagers sont-ils couverts en cas de casse de matériel, blessures ou autres ?*

Patrick Poindron : absolument ! Même si nous n'en avons heureusement jamais eu besoin dans le passé, les prestataires sont couverts par l'assurance responsabilité civile de notre association.

*ZOOM : le mot de la fin ?!*

Patrick Poindron : vive le handisport, la voile et... la liberté !

Contact : Cercle Handi Rochelais ; Centre associatif Charcot ; 3, rue JB Charcot 17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05 16 85 42 88 - 06 20 09 25 70 ; Courriel : cerclehandirochelais@cegetel.net  
Site : <http://voilehandilarochelle.blogspot.com/>

**Vos interlocuteurs**

**Les dates à retenir sur le territoire**

**Délégation APF 17**

33 avenue des Amériques 17000 La Rochelle  
☎ 05 46 30 46 60 - ☎ 05 46 30 46 69  
dd.17@apf.asso.fr - www.apf.asso.fr  
www.apf17.org - Blog : http://apf17.blogs.apf.asso.fr

Bureaux ouverts au public du lundi, mercredi et jeudi  
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
(sauf mardi de 9h00 à 12h30)  
(sauf vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)

**Directrice Territoriale :**

Bénédicte SEYLER

**Chef de Projet :** Maryse OUVRARD

**Chargée de Développement des Actions Associatives :** Virginie JOURDIN

**Secrétaire des Actions Associatives :** Patrice LE BORGNE

**Secrétaire :** Marie Annick PASQUIER

**Comptable :** Thierry HERAUDEAU

**Antenne de Saintes**

Accueil associatif le mardi & le mercredi de 14h00 à 16h30

Maison de la solidarité, Esplanade du 6ème Régiment d'Infanterie - 17100 SAINTES

☎ asso.apf.saintes@wanadoo.fr

☎ 05 46 30 46 60

**Le Conseil APF de Département**

**Représentante :** Annie TENDRON

**Représentant Suppléant :** Alain CANO

**Membres élus :** Laurence TARADE, Guy MARON-POT, Michel BRENAUT, Alexandre ADAM, Daniel THIBAUT

➤ *Repas des adhérents au casino de Chatelaillon samedi 20 janvier 2018*

➤ *Semaine Nationale du handicap du 12 au 18 mars 2018*

➤ *Courir pour aimer la vie : du 20 au 25 mars 2018 : étape en Charente-Maritime le mardi 20 mars 2018*

➔ **Vous avez une question,**  
un commentaire, ou vous désirez  
en savoir plus sur les successions ?

➔ **Contactez-nous :**

Franck Sarriot : 01 40 78 69 18  
ou Edith Buisson : 01 40 78 69 09

Par mail : [franck.sarriot@apf.asso.fr](mailto:franck.sarriot@apf.asso.fr)

Par courrier :  
APF  
17 bd Auguste-Blanqui  
75013 Paris



➔ **Demande de documentation gratuite et confidentielle**  
sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner sous enveloppe affranchie à : Association des Paralysés de France - Franck Sarriot - 17 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris.



Je souhaite recevoir  
votre brochure  
**Legs, Donations  
& Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)  
Les horaires auxquels vous pouvez  
m'appeler :

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-Mail (facultatif) .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en nous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, vos noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

LEGER16/12/2

✂ .....

**Bulletin d'adhésion à l'APF** A retourner à APF - 33 avenue des Amériques - 17000 La Rochelle

Mme  Mlle  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Je souhaite adhérer un an à l'APF**

- 1 personne : 25 €
- 2 personnes (de la même famille) : 40 €
- 3 personnes (de la même famille) : 45 €
- 4 personnes (de la même famille) : 60 €

**Profitez des conditions spéciales adhésion + abonnement d'un an à Faire Face :**

- Adhésion une personne + abonnement Faire Face : 47 €
- Adhésion familiale pour 2 personnes + abonnement Faire Face : 62 €
- Adhésion familiale pour 3 personnes + abonnement Faire Face : 67 €
- Adhésion familiale pour 4 personnes + abonnement Faire Face : 82 €

**Je souhaite m'abonner pour un an à Faire Face : 33 €**

Je souhaite apporter mon soutien par un don complémentaire de ..... €

Ci-joint mon règlement de ..... € pour une adhésion, un abonnement ou un don.

Signature